

Ministres de l'Electeur à entretenir S. A. Electorale dans la disposition qu'elle a fait paroître, de ne point contracter des engagemens qui puissent rendre au préjudice du Roi Très-Chrétien son Maître.

Le Comte de St. Germain, qui a servi avec distinction dans les Armées de l'Empereur Charles VI. & de l'Empereur Charles VII. a quitté le service de l'Electeur pour entrer dans celui du Roi de France en qualité de Brigadier. Il est allé à l'Armée de ce Monarque dans les Pays Bas.

SAXE. Cette Cour est dans une résolution semblable à celle que paroît avoir prise la Cour de Baviere. Elle veut faire aussi une reforme dans les troupes de l'Electorat. Le plan en est dressé & examiné, & l'on doit procéder incessamment à son exécution, non-obstant des représentations de Ministres étrangers, que vû l'état présent des affaires étrangères, il étoit fort à souhaiter que le Roi voulût suspendre cette reforme. Le Comte d'Estersasi, Envoyé Extraordinaire de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme, est de cet avis; le Comte de Bestuchef, pareillement: ce dernier, qui est le Ministre de Russie, a même donné part, pour appuyer son avis, que Sa Maj. Imp. Czarienne avoit résolu d'effectuer sans délai une augmentation projetée de 40. à 50. mille hommes dans ses troupes. Mais cette déclaration ne semble rien devoir changer au plan fixé: Car les Ministres de la Cour ont répondu tant au Comte d'Estersasi qu'au Comte de Bestuchef, que le Roi n'ayant d'autre but que de conserver la paix qu'il avoit rétablie dans son Electorat, il lui étoit peu utile d'entretenir un nombre de troupes aussi considérable que celui qu'il avoit actuellement sur pied: que Sa Maj. auroit même déjà